

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 09 octobre 2018

.....

L'an deux mille dix-huit, le 09 octobre 2018, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Mairie de BLASIMON, sur la convocation qui leur a été adressée par la Mairie conformément aux articles L221-9-L2121-10-L2121-11-L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :** MM Daniel BARBE, Mme Marie-Jeanne ROUBINEAU, MM Régis BENEY, Hervé CANTE, Mme Nathalie ROCHETTE, Cristel LAURENT, Christelle COUNILH, M Daniel PALUDETTO, M David BONNEFIN, Mme Esther CORTAZAR-NAUZE, Cristèle DUMON

**Étaient absents excusés :** M Jean FAVORY, M, Florent MAYET, Mme Anne MARQUANT, M Antoine BERGER

A noter que M Jean FAVORY a donné procuration à M Daniel BARBE

*A été élue secrétaire de séance Madame Nathalie ROCHETTE*

**1) Position du conseil municipal au sujet du compteur communicant LINKY**

Monsieur le maire rappelle que des compteurs Linky seront posés d'ici la fin de l'année (source Enedis). Un courrier sera transmis 45 jours avant la pose.

Le conseil municipal ne peut prendre une délibération sur le déclassement des compteurs.

Deux questions sont posées et un vote à bulletin secret est organisé. M David BONNEFIN est nommé assesseur.

**1ere question : Est-ce que la commune doit prendre position ?**

Oui : 7  
Non : 2  
Blanc : 2

2eme question : Prennons-nous une délibération sur le modèle de l'arrêté de l'Isle Saint Georges ?

Oui : 7  
Non : 0  
Blanc : 4

Une commission est nommée pour représenter M le Maire : M Hervé CANTE, Mme Cristèle DUMON, M Daniel PALUDETTO.

## 2) Personnel communal

- contrat d'adjoint technique affecté à l'entretien de la bibliothèque- au stade et à la salle des fêtes

### **MODÈLE DE DÉLIBÉRATION portant création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint technique affecté à temps non complet (*durée hebdomadaire inférieure au mi-temps*) et autorisant le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel dans une commune de moins de 1 000 habitants**

(*article 3-3-4° de la loi du 26 janvier 1984*)

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-4° ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (*17h30 hebdomadaires maximum*) chargé de à l'entretien des locaux de la bibliothèque, le stade et la salle des fêtes ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

#### **DÉCIDE**

La création à compter du 15 octobre 2018 au tableau des effectifs d'un emploi d'adjoint technique correspondant au grade des adjoints techniques, pour 11 heures (8 heures bibliothèque et stade 3 heures salle des fêtes) heures hebdomadaires ;

#### **PRÉCISE**

Que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3-3-4° de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer les agents ayant démissionné

Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale de ces contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée ;

Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 majoré 325 soit 10.04€ ;

Que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

## DIT

Que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

- Heures complémentaires

Monsieur le Maire explique que les horaires de sortie de l'école maternelle ont été modifiées pour l'année scolaire 2018-2019. Aussi, Madame Sarah PETIT n'effectue pas l'accompagnement à la scolarité de 16 heures 15 à 17 heures 15 mais de 17 heures 15 à 18 heures 15 le vendredi,

Considérant que son contrat sera modifié à partir du 01 janvier 2019,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de lui verser cette heure complémentaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE à rémunérer l'agent d'une heure complémentaire toute les semaines pendant les semaines scolaires.**

### **3) Travaux station d'épuration**

Monsieur Hervé CANTE présente le devis de l'entreprise RIJOL qui s'élève à 53 300.00€ HT. Un appel d'offres doit être fait et une autorisation doit être demandée à la police de l'eau.

### **4) Achat d'une chambre froide au stade**

La décision est reportée. Il sera demandé au président de la pétanque si la chambre froide est à disposition. Selon la réponse, le conseil municipal décidera ou pas d'en acheter une. Un emplacement devra être étudié.

### **5) Subvention à l'association la Truite Sauveterrienne**

Monsieur le Maire présente le bilan moral et financier de l'association la Truite Sauveterrienne.

Une subvention de 100 euros est votée à l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire**

**- A VERSER une subvention (article 6574 subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) aux associations citées dans le document annexé à la présente. Les crédits sont ouverts au budget primitif 2018.**

### **6) Point sur les travaux (convention d'aménagement de bourg, isolation des**

**bâtiments de l'école, abbaye, extension de la médiathèque)**

**- Convention d'aménagement de bourg chemin piéton**

**Avenant n°1 : Aménagement d'un chemin piéton en direction du Domaine  
Départemental et l'aménagement d'accès PMR aux commerces et sécurisation du bourg**  
Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le maire,

**VU** le code des marchés publics,

**VU** le marché conclu avec l'entreprise EUROVIA en application des délibérations du conseil municipal n°2017D48 du 11 mai 2017.

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer les travaux ci-dessous

Réf 2.8 : Dépose de potelets fonte y compris évacuation en décharge pour un montant de 300.00 € HT

Réf 5.5 : Fourniture et mise en œuvre d'enrobés à chaud noir BBO/IO pour un montant de 696.00 € HT

Réf 7.1 : Fourniture et pose en tranchée de PVC ø200 pour un montant de 1 105.00 € HT

Réf 7.3 : Réalisation de regard diamètre 1000 pour un montant de 780.00 € HT

Réf 8.2 : Fourniture et pose de panneaux de signalisation routière pour un montant de 380.00 € HT

Réf 8.4 : Réalisation de bande stop et cédez le passage pour un montant de 55.00 € HT

Réf 8.6 : Réalisation de stationnement minute pour un montant de 170.00 € HT

Réf 8.14 : Réfection du muret de soutènement en pierre au départ du chemin sur une hauteur de 0,30 à 1,20m pour un montant de 855.00 € HT

Réf 8.18 : Fourniture et pose de potelets souples pour un montant de 2 100.00 € HT

Montant des plus-values : 6 441 .00 € HT

2' Bilan des moins-values :

Réf 1.5 : Constat d'huissier pour un montant de - 450.00 € HT

Réf 6.1 : Fourniture et pose de bordures type P1 calcaire pour un montant de -5 022.00 € HT

Réf 7.12 : Mise à niveau de fonte de voirie pour un montant de -320.00 € HT

Réf 7.13 : Mise à niveau de regard EU/EP pour un montant de -460.00 € HT

Réf 8.1 : Fourniture et mise en œuvre de terre végétale engazonnement pour un montant de - 480.00 € HT

Réf 8.7 : Fourniture et pose de coussins berlinois pour un montant de -1 250.00 € HT

Réf 8.9 : Réalisation d'une résine type pépite pour un de -700.00 € HT

Réf 8.19 : Fourniture et pose de garde-corps sur les murs pour un montant de -1 265.00 € HT

Montant des moins-values : - 9 947.00 € HT

3' Bilan des prix nouveaux

Réf PNI : Coffrage pour béton désactivé pour un montant de 2 635.00 € HT

Réf PN2 : Drain DN1000 pour un montant de 1 188.00€ HT

Réf PN3 : Plus-value marquage pour un montant de 1 300.00 € HT

Montant des prix nouveaux : 5 123.00 € HT

Ces modifications engendrent une plus-value d'un montant de 1 617.00 HT (Mille SIX cent dix-sept euros HT). Toutefois une remise commerciale du même montant est accordée par l'entreprise.

Par conséquent, il n'y a pas d'incidence financière sur le montant de l'avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à l'unanimité.

#### - Isolation des bâtiments de l'école

Le présent marché concerne l'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX DU LOGEMENT COMMUNAL, DE LA SALLE DES AÎNÉS ET DU REFACTOIRE SCOLAIRE à BLASIMON- 33540-

La consultation est lancée selon la procédure de marché adapté conformément aux dispositions des articles 28 du Code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à tranche unique, alloté en 4 lots, chaque candidat pouvant répondre pour un ou plusieurs lots.

Cette consultation a été publiée sur la plateforme AWS des Marchés Publics Aquitaine et le journal le Moniteur.

La date initiale de limite de réponse était le 17 septembre 2018 à 16 heures.

L'ouverture des offres s'est déroulée le 20 Septembre en mairie de Blasimon, en présence des membres de la commission d'appel d'offre Lors de l'ouverture des plis :

10 Offres ont été transmises

8 offres ont été reçues et acceptées, selon la répartition des offres dans le tableau ci-après.

1 entreprise a répondu sur 2 lots (Electricité et plomberie)

1 offre papier hors délais

1 offre papier non recevable, incomplète, ne présentant que des devis sans autre pièce du

DCE

#### LOT 01 PLATRERIE / ISOLATION INTERIEURE/ PSE PEINTURE

2 entreprises ont remis une offre.

Rappel de l'estimation de la maîtrise d'œuvre : 15 958,00 € HT offre de base

ENTREPRISES	Offre € ht	Ecart/estimation	Ecart/ moins disant
GETTONI	17 528,00	+ 1 570,00	14,8 %
BAT-IMM SAS	15 263,31	- 694,69	

Il est proposé de retenir l'entreprise BAT IM pour un montant de 15 263.31€ HT.

## LOT 02 MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES

### OFFRES DE BASE A L'OUVERTURE DES PLIS

ENTREPRISES	Offre € ht	Ecart/estimation	Ecart/ moins disant %
MENUISERIE BARSE	33 804,50	+ 4 116,50	26,8 %
FERMOTOR	26 648,06	-3 039,94	-
SARL DELBERT	28 966,90	-721,10	8,7%

### OFFRES APRES EXAMEN ET QUESTIONS A L'ENTREPRISE

ENTREPRISES	Offre € ht	Ecart/estimation	Ecart/ moins disant %
MENUISERIE BARSE	33 804,50	+ 4 116,50	21,4 %
FERMOTOR	27 848,06	-1 839,94	-
SARL DELBERT	28 966,90	-721,10	4%

Il est proposé de retenir l'entreprise FERMOTOR pour un montant de 27 848.06€ HT.

## LOT 03 ELECTRICITE / CHAUFFAGE

1 seule entreprise

Rappel de l'estimation de la maîtrise d'œuvre : 11 000,00 € HT offre de base

### OFFRES DE BASE A L'OUVERTURE DES PLIS

ENTREPRISES	Offre € ht	Ecart/estimation	Ecart/ moins disant
LAVANDIER	12 062,71	1 062,71	

### OFFRE APPRES MISE AU POINT

ENTREPRISES	Offre € ht	Ecart/estimation	Ecart/ moins disant
LAVANDIER	13 928,45	2 928,71	

Il est proposé de retenir l'entreprise LAVANDIER pour un montant de 13 928.45€ HT.

## LOT 04 PETITE PLOMBERIE

2 entreprises ont remis une offre

Rappel de l'estimation de la maîtrise d'œuvre : 4 000,00 € HT offre de base

### OFFRES DE BASE A L'OUVERTURE DES PLIS

ENTREPRISES	Offre € ht	Ecart/estimation	Ecart/ moins disant
LAVANDIER	2 119,31	- 1 880,70	-
MARTIN	2 760,00	- 1 240,00	+ 30%

Il est proposé de retenir l'entreprise LAVANDIER pour un montant de 2 119.31€ HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire ou M le 1<sup>er</sup> adjoint à signer le marché avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres ainsi que les avenants.**

- **Abbaye**

La phase 2 est terminée. La DRAC, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département ont donné leur accord pour la tranche 3.

- **Extension de la médiathèque**

La réception de chantier a eu lieu avec des réserves.

### 7) Informatique

#### **Fourniture et maintenance d'un copieur, de deux PC et d'un serveur pour la commune De Blasimon**

Le présent marché concerne fourniture et maintenance d'un copieur, de deux PC et d'un serveur pour la commune de Blasimon

La consultation est lancée selon la procédure de marché adapté conformément aux dispositions des articles 28 du Code des marchés publics.

La consultation a été lancée le 13 Août 2018. La remise des offres le 07 Septembre 2018 à 16 heures (dernier délai).

Trois entreprises ont été retenues. La commission d'appel d'offres s'est réunie le  
Et à analyser les offres puis à demander des précisions.

Nom de l'entreprise	Loyer trimestriel		Copie en noir	Copie en couleur
R2S	1 439.50€HT	1 433.50€	0.0050€ HT	0.050€HT
Mdsi	761.50€ht	827.95€	0.0050€HT	0.050€ HT
Rex rotary	1 032.00€HT	980.00€		

A l'issue de la négociation, le montant des offres est le suivant :

Nom de l'entreprise	Loyer trimestriel		Copie en noir	Copie en couleur
R2S	1 410.00€HT	1 410.00€HT	0.0050€ HT	0.050€HT
Mdsi	739.00€HT	831.04€HT	0.0050€HT	0.050€ HT
REX ROTARY	1 031.00€ht	979.00€HT		

**Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire est AUTORISÉ à signer le contrat avec la société MDSI.**

**8) Comptes rendus de réunion (CAF pour EVS, DRAC pour le musée)**  
**- Espace de vie sociale**

La commune est éligible à un espace de vie sociale.

La CAF et la MSA financeraient cet espace à 66%. Il sera nécessaire de créer un poste à mi-temps. Cette possibilité de création sera présentée au CCAS puis aux associations blasimonaises. Si l'ensemble des acteurs veulent œuvrer dans ce sens nous continueront la procédure.

**- Musée**

La réunion avec la DRAC a été positive. Le conseil municipal est en attente du bilan des deux techniciens venus de Paris.

**• Questions diverses**  
**- Déclaration d'intention d'aliéner section ZA n°145**

Monsieur le Maire soumet

- la déclaration d'aliéner adressée par Maître Jean-Yves DECHE, notaire à Sauveterre de Guyenne, en vue de la cession d'une propriété sise le bourg et rue des écoles, cadastrées sections ZA n°156 d'une superficie de 533 m<sup>2</sup>, ZA n°157 d'une superficie de 17 m<sup>2</sup>, ZA n°240 d'une superficie de 1 505 m<sup>2</sup>, ZA n°242 d'une superficie de 2 141 m<sup>2</sup> appartenant à M GAUTIER ET Mme ROGER.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à son droit de préemption**

- **Halloween** aura lieu le 31 octobre à 15 heures 30. Il y aura 2 parcours.
- **11 novembre** : Départ 10 heures 45 sur la place- départ 11 heures ??
- **Inauguration bibliothèque et chemin piéton** : le 17 novembre à 10 heures
- **Cahier des charges pour la consultation des assurances.** Une réunion est à prévoir.
- **AGEDI**



Considérant la proposition de Gironde Ressources au sujet du SIG,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne plus adhérer au syndicat AGEDI pour le logiciel du cadastre.

- **Columbarium**

Trois devis ont été demandés.

Nom de l'entreprise	Montant HT
Entreprise LACOMBE	3 500.00€
Entreprise TURANI	3 840.00€
Aquitaine pro granit	4 620.00€ + dalles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'entreprise LACOMBE. La tarification est conservée. La budgétisation est à voir.

- **Ages et vie habitat**

Le projet en cours avance rapidement. M le Maire a eu plusieurs échanges avec la société et des plans d'une potentielle installation ont été remis ainsi qu'une explication.

- **Bilan diagnostic communication**

La société XYLAN fait ressortir essentiellement trois points qui seraient

- Le hall d'accueil est peu accueillant et sombre
- 2 bulletins sembleraient être mieux aujourd'hui
- Fautes d'orthographe à surveiller énormément

- **PLU**

Mise à jour des règlements. Normalement la nouvelle mouture du règlement devrait être validée vers mi-janvier.

- **Cabinet médical**

Après une rencontre avec les médecins, M le Maire explique qu'une réflexion sur l'agrandissement du cabinet médical est à étudier pour les 5 à 10 ans.

- **DETR**

Un dossier pourrait être déposé pour les travaux du préau et le projet d'extension du réseau autour des chênes de Picot. Il est nécessaire de voir très prochainement quel dossier nous devons choisir.

- **Sortie sport**

Le devis pour la sortie sport des jeunes du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Le devis pour l'achat de matériel pour le conseil municipal jeunes est validé à l'unanimité.

Daniel BARBE

Jean FAVORY  
Absent excusé

Marie-Jeanne ROUBINEAU

Régis BENEY

Hervé CANTE

Florent MAYET

Absent excusé

Nathalie ROCHETTE

Christel LAURENT

Christelle COUNILH

Daniel PALUDETTO

Antoine BERGER

David BONNEFIN

Anne MARQUANT

Esther CORTAZAR-NAUZE

Absente excusée

Cristèle DUMON